



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23713

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la gravité de la situation de la démographie médicale concernant la médecine générale. Alors que le Parlement a voté une loi donnant le statut universitaire aux enseignants de médecine générale, il n'y a toujours aucun titulaire de la discipline dix-huit mois après la création d'une option "médecine générale" au sein du conseil national des universités. De plus, l'enseignement et les fonctions universitaires sont assurés par des enseignants associés non titulaires. Seuls trois postes équivalents temps plein, soit 8 créations de postes d'associé, ont été accordés pour toute la France pour la rentrée prochaine, ce qui est contraire aux promesses de rattrapage. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour remédier à cette situation très grave qui menace l'accès aux soins de la population.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23713

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4345

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652